

AVIS PUBLIC

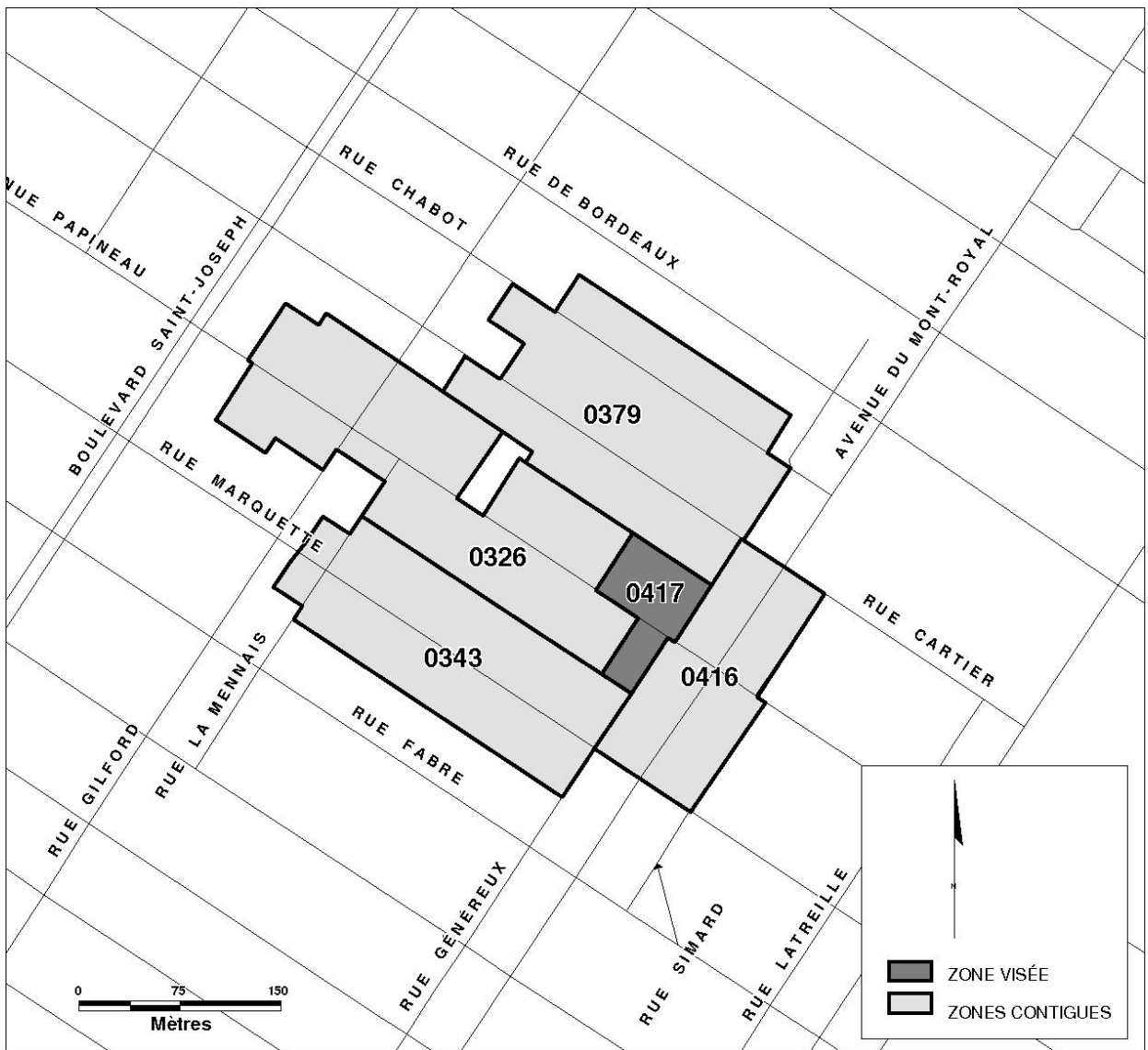
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) ET LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (2005-18) ET CONCERNANT L'APPARENCE D'UN BÂTIMENT

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-277-49 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 0143 À MÊME LA ZONE 0326 POUR Y INCLURE LE LOT 1 192 224 EN VUE DE PERMETTRE LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU THÉÂTRE LA LICORNE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES QUE :

- 1^o le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA10 25 0045 du 1^{er} mars 2010, le projet du règlement 2010-01 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18) et concernant l'apparence d'un bâtiment;
- 2^o le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA10 25 0047 du 1^{er} mars 2010, le projet du règlement 01-277-49 modifiant le Règlement d'urbanisme (01-277) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin d'agrandir la zone 0143 à même la zone 0326 pour y inclure le lot 1 192 224 en vue de permettre le projet d'agrandissement du théâtre La Licorne;
- 3^o conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ces projets de règlement feront l'objet d'une assemblée publique le **mercredi 31 mars 2010, à compter de 19 h**, à la salle Le Plateau située au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage;
- 4^o l'objet du projet de règlement 2010-01 est d'apporter certaines corrections mineures quant à l'apparence d'un bâtiment dans les règlements d'urbanisme et sur les PIIA de l'arrondissement et qui se sont avérées nécessaires suite à l'adoption en 2009 du règlement 2009-09;
- 5^o l'objet du projet de règlement 01-277-49 est d'agrandir la limite de la zone 0143 à même la zone 0326 de façon à autoriser une salle de spectacles sur le terrain constitué des lots 1 192 221 et 1 192 224.
- 6^o lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
- 7^o le projet de règlement 2010-01 ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire; quant au projet de règlement 01-277-48, il contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
- 8^o le territoire visé par le projet de règlement 2010-01 est l'ensemble du territoire de l'arrondissement et celui visé par le projet de règlement 01-277-49 est tel qu'identifié au plan ci-dessous :



9° les personnes intéressées peuvent consulter ces projets de règlement au bureau de du soussigné situé au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Montréal, ce 11 mars 2010.

Le secrétaire d'arrondissement,

Jean M. Poirier, avocat